



ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE n°80/2025

portant réglementation de la circulation et du stationnement

Le Maire de Le Maire de la commune de BENFELD,

VU la requête par laquelle M. Anthony VIGUIER sollicite l'autorisation d'occuper l'espace public pour une livraison de matériel de construction au droit de la maison d'habitation sise 31 rue du docteur Sieffermann à 67230 BENFELD pour des travaux de rénovation intérieure

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1 et L. 2212-2,

ARRETE

ARTICLE 1er – Le bénéficiaire est autorisé à occuper l'espace public pour une livraison de matériel de construction au droit de la maison d'habitation sise 31 rue du docteur Sieffermann à 67230 BENFELD pour des travaux de rénovation intérieure du,

Lundi 18 août 2025
De 7h30 à 9h

Article 2 - La durée de l'occupation du domaine public ne pourra excéder ce délai et, à l'expiration de ce délai, la voie publique devra entièrement être débarrassée de tout dépôt.

Article 3 - La pétitionnaire prendra toutes les mesures nécessaires pour ne pas dégrader la voie publique.

Article 4 - La signalisation est à la charge du pétitionnaire. La pétitionnaire est responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

Article 5 – Le pétitionnaire devra mettre en place une déviation par la rue de l'église et remettre la circulation en ordre après la fin de la livraison.

Article 6 - Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.



Article 7 - Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie et ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Benfeld,
- Monsieur Anthony VIGUIER

pour information ou exécution, chacun en ce qui le concerne.

Fait à Benfeld, le 14 août 2025

Le Maire,
Jacky WOLFARTH

Par délégation du Maire,
Le Directeur Général des Services
Vincent SCHULTZ

